



demande de nationalité française

Par **ilika**, le **16/03/2012** à **15:53**

Bonjour maître

J'ai l'honneur de solliciter votre haute bienveillance de bien vouloir m'accorder des renseignements concernant les anciens combattants de guerre en Algérie qui portent la mention mort pour la France

Je vous informe que cette personne est mon grand père il a une seule fille c'est ma mère ; ma grande mère (maternelle) est encore vivante et sachant que mon grand père porte aussi d'après ses papiers la mention HARKI, c'est la guerre de 1954-1962.

Ce que je voudrais savoir est ce que les enfants des anciens combattants qui portent la mention mort pour la France ont-ils le droit d'avoir une nationalité française actuellement

Dans l'attente d'une réponse favorable veuillez monsieur accepter mes salutations les plus distinguées